



Convocation :..... 27.11.2024
Affichage :..... 27.11.2024

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024 À 18H00

N° 2024/24

Objet : Convention d'application du volet enseignement supérieur, recherche et innovation pour le département du Tarn – Aménagement et transition énergétique de l'IUT à Castres – Approbation de la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'État

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, MM. Xavier AZAÏS, Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

MM. Michel BENOIT, Didier HOULES.

Secrétaire :

Michel MARTIN

Assistaient également à la réunion :

Mme Isabelle JURY, Vice-Présidente Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération n°2024/24

Convention d'application du volet enseignement supérieur, recherche et innovation pour le département du Tarn – Aménagement et transition énergétique de l'IUT à Castres – Approbation de la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'État

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la Région Occitanie 2022-2028,

Vu le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027, signé le 1^{er} septembre 2022 par l'État et la Région Occitanie notamment son volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESI),

Vu le schéma local de développement du site d'Enseignement Supérieur-Recherche-Innovation de Castres-Mazamet « AMBITIONS HORIZON 2027 »,

Vu le projet de convention d'application du volet Enseignement Supérieur-Recherche-Innovation pour le Département du Tarn, soumis par la Région, visant à préciser le cadre général des engagements mutuels des différents partenaires au CPER 2021-2027 pour les opérations retenues sur le Département du Tarn.

Il est exposé :

Avec plus de 650 étudiants à la rentrée universitaire 2024, l'IUT constitue le plus ancien et le principal établissement du campus universitaire où ses premiers bâtiments ont été implantés en 1992.

L'IUT compte aujourd'hui 5 départements : après l'ouverture entre 1992 et 2002 de *chimie, métiers du multimédia et de l'internet et packaging-emballage-conditionnement*, l'IUT a en effet ouvert en 2010 *techniques de commercialisation* et vient d'ouvrir *informatique* à la dernière rentrée.

Pour restructurer les locaux en vue de l'accueil de *techniques de commercialisation* et réaliser des premiers travaux de réhabilitation des bâtiments de 1992, un chantier a été réalisé pendant le Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020 à hauteur de 4 500 000 €.

Afin de poursuivre les travaux d'optimisation énergétique et l'aménagement des locaux pour accueillir les étudiants en *informatique* dans des locaux adaptés, un nouveau chantier est inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 à hauteur de 3 180 000 €.

L'opération est mentionnée dans la liste des projets immobilier du contrat de plan sous l'intitulé : Aménagement et transition énergétique des locaux de l'IUT à Castres.

Ce projet s'inscrit dans les priorités du schéma local de développement du site d'Enseignement Supérieur-Recherche-Innovation de Castres-Mazamet « AMBITIONS HORIZON 2027 ».

La convention d'application pour le Département du Tarn au titre du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 mentionne le plan de financement.

Le financement de l'opération se répartit comme suit : 1/3 état, 1/3 Région, et 1/3 « Bloc local » des Collectivités locales, à parité entre Département du Tarn et Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Aménagement et transition énergétique des locaux de l'IUT à Castres.

Montant Total Prévisionnel TTC	État	Région Occitanie	Département du Tarn	Communauté d'agglomération
3 180 000 €	1 065 000 €	1 065 000 €	525 000 €	525 000 €
100,0%	33,5%	33,5%	16,5%	16,5%

Le Conseil départemental du Tarn, dans sa séance du 13 septembre 2024, a approuvé ladite convention. Le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet la soumet le 9 décembre prochain à l'approbation du Conseil communautaire.

Il est proposé au Comité :

- d'approuver la convention d'application du volet Enseignement Supérieur-Recherche-Innovation pour le Département du Tarn au titre du Contrat de Plan État-Région Occitanie 2021-2027 jointe à la présente délibération,
- d'accepter la délégation de la maîtrise d'ouvrage par l'État au Syndicat mixte
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve la convention d'application du volet Enseignement Supérieur-Recherche-Innovation pour le Département du Tarn au titre du Contrat de Plan État-Région Occitanie 2021-2027 jointe à la présente délibération,
- accepte la délégation de la maîtrise d'ouvrage par l'État au Syndicat mixte
- autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention,
- autorise le Président, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Castres, le 5 décembre 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,

Arnaud BOUSQUET

